

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
Un N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE,
JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

2 centimes par ligne.

ON S'ABONNE
au bureau du journal, rue
du Pot-d'Or, N° 622, et chez
Messieurs les Directeurs des
Postes.

Table of train schedules (CHEMIN DE FER) with columns for destinations (LIEGE, BRUXELLES, GAND, ANVERS), departure times (Matin, Relevée), and fares (D'ANS à, BERL., DILIG., CH.-A-B., WAGG.).

ALLEMAGNE. — Francfort 19 août.

La Gazette d'Augsbourg consacre un très-long article à justifier le gouvernement prussien de sa conduite envers les protestants de Silésie, qui émigrent par centaines pour l'Autriche.

ANGLETERRE. — Londres, le 20 août.

Les ambassadeurs de France, de Prusse, de Bavière et d'Autriche, ont travaillé aujourd'hui au bureau des affaires étrangères. Des dépêches ont été envoyées, du Foreign-Office, à nos ministres près les cours de Bruxelles et de La Haye.

FRANCE. — Paris le 22 août.

Le choix de la nourrice à laquelle doit être confié l'enfant de la duchesse d'Orléans vient enfin d'être fait. Une voiture de la cour s'est rendue avant-hier à Santerry, près de Boissy St-Léger (département de Seine et Oise), pour annoncer à M^{me} Forté, dont le mari est tisserand, qu'elle venait d'être nommée nourrice, et pour la ramener immédiatement à Paris.

FEUILLETON.

LES BAYADERES A PARIS ET LA COUR.

Les filles de l'Inde, restées jusqu'à présent aussi mystérieuses pour l'Europe que les houris de Mahomet, ont été conduites en France par M. Tardivel, négociant établi à Pondichéry, qui a su inspirer leur confiance et garantir leur vertu et leur fécondité.

nement mexicain, à l'effet d'emporter une requête adressée au gouvernement anglais pour le prier de se rendre médiateur entre le Mexique et la France.

FRANCE. — Paris le 22 août.

Le choix de la nourrice à laquelle doit être confié l'enfant de la duchesse d'Orléans vient enfin d'être fait. Une voiture de la cour s'est rendue avant-hier à Santerry, près de Boissy St-Léger (département de Seine et Oise), pour annoncer à M^{me} Forté, dont le mari est tisserand, qu'elle venait d'être nommée nourrice, et pour la ramener immédiatement à Paris.

A défaut du Gange, le fleuve sacré, les Devadasis ont établi leur bungalow, à quelques pas de la Seine, allée des Veuves, dans une maison entourée de verdure, et qui représente tant bien que mal une chaumière indienne; frappez à ces barreaux peints, curieux. — C'est là: un invalide, de garde à la porte, vous fera aisément reconnaître la maison mystérieuse.

reste, les circonstances qui ont accompagné cette reconnaissance si grave sont de nature à ne laisser que bien peu de doute sur l'identité des deux inculpés.

Lesage et Soufflard, dont l'arrestation ne put s'opérer immédiatement, avaient à l'époque du crime fait subir à leur visage une espèce de transformation dont le résultat devait être de dérouter les témoins: l'un avait abattu les favoris qu'il avait portés jusqu'à cette époque; l'autre, au contraire, avait laissé croître sa barbe, contrairement à son habitude antérieure.

à un bronze florentin; — une nuance olivâtre et dorée à la fois, très-chaude et très-douce, qui n'a aucun rapport avec le noir des nègres et le brun des mulâtres; une nuance fauve comme l'or, et qui rappelle certains tons du pelage des biches ou des panthères; — au toucher, cette peau est plus soyeuse qu'un papier de riz et plus froide que le ventre d'un lézard.

pressa d'obéir, et au bout de quelques heures, les voleurs avaient dévalisé l'appartement, et à son réveil, le propriétaire s'aperçut qu'il avait pris un voleur pour un commissaire de police.

— La cour royale de Paris a rendu son arrêt dans l'affaire des mines de St-Berain et de St-Léger. Louis Cleemann, Théodore Villet, Clerget, Gacon et Garlet ont été renvoyés des fins de la plainte.

David Blum et Auguste Cleemann reconnus coupables du délit d'escroquerie prévu par l'article 405 du code pénal, les a condamnés chacun à trois années d'emprisonnement, 3,000 fr. d'amende et au remboursement des actions envers les parties civiles avec les intérêts à partir du 1^{er} août 1857, et à payer la somme de 32,450 fr. qui serait répartie à raison des actions dont les parties civiles sont porteurs et fixé à 5 ans la durée de la contrainte par corps; condamne en outre David Clumet Auguste Cleemann à tous les frais de première instance et d'appel.

— La correspondance de Toulon du 16 août annonce l'arrivée de M. Barbé, inspecteur-général du matériel. On parle d'adjoindre deux bateaux à vapeur à l'expédition destinée pour le Mexique.

L'ordre de rappeler une partie de la division en croisière devant Tunis est arrivé à Toulon.

Nous recevons aujourd'hui des nouvelles assez graves de Suisse. Il paraît certain maintenant que le prince Louis n'a pas du tout l'intention de quitter la Suisse, afin d'éviter les complications diplomatiques que sa présence a fait naître entre la Suisse et la France. On a annoncé ces jours-ci que la commune d'Oberstrass lui avait conféré le droit de bourgeoisie, et lui avait envoyé une adresse à cette occasion. Voici cette adresse :

« Nous, président et membres du conseil de la commune d'Oberstrass, faisons savoir que, dans sa séance de ce jour, la commune des bourgeois d'Oberstrass, agissant dans les limites de ses attributions légales, a conféré le droit de bourgeoisie de cette commune au prince Louis-Napoléon, bourgeois de Salenstein, canton de Thurgovie; qu'en cette circonstance, ladite commune s'est proposée de reconnaître les éminents services que le prince a rendus, soit à la confédération en général, soit au canton de Thurgovie en particulier, et par ses travaux scientifiques, notamment son célèbre ouvrage sur l'artillerie suisse, et par les secours importants dont il a favorisé divers établissements d'utilité publique.

« Prince! daignez agréer cette manifestation de l'opinion publique, et accepter le titre de notre compatriote, en signe de l'affection et du dévouement de tous les Suisses à votre personne. C'est en même temps un témoignage nouveau de la haute admiration et du respect que la confédération entière conserve au grand nom de Napoléon. Prince, nous déclarons que dès que notre haut gouvernement vous aura accordé le droit de citoyen du canton, l'acte définitif de bourgeoisie de notre commune vous sera remis en échange de la présente déclaration, qui n'est encore que provisoire.

« Au nom du conseil de la commune d'Oberstrass.
Le président, RINDERKNECHT.
Le secrétaire, OETIKER.

« Fait à Oberstrass, le 11 août 1858. »
Voici la réponse que le prince a faite à la municipalité de cette commune :

« Messieurs, dans un moment où l'on cherche à m'expulser injustement de la Suisse, rien ne pouvait me flatter autant qu'une distinction qui me donne l'assurance de votre estime et de votre amitié. Veuillez donc agréer mes remerciements pour un acte qui dénote de votre part des sentiments aussi nobles que généreux. Le droit de bourgeoisie auquel vous m'admettez est la preuve que vous êtes convaincus que jamais je n'ai cessé d'être digne de l'hospitalité suisse. Il est beau, il est rassurant pour l'humanité entière de pouvoir penser que l'exil, l'insouciance et la persécution ne sont pas des crimes à tous les yeux.

« Agréer, nouveaux compatriotes, l'assurance de toute ma reconnaissance et de ma haute considération.
« Arenenberg, 15 août 1858. Signé Napoléon Louis. »

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On assure, dit la SENTINELLE, que le nommé Ipina, qui a proclamé dans sa province la paix et les Fueros, est arrivé à Orezco avec une trentaine d'hommes.

pinceau et renouvelée tous les jours, s'étend sur son front de la raie des cheveux à la jonction des sourcils; sa chevelure séparée en bandeaux, et nattée à la mode des Suissesses, fait ressortir par son noir vigoureux l'éclat papillotant du clinquant et des verroteries dont elle est ornée; une calotte de cuivre sur laquelle est ciselée une couleuvre, occupe au sommet de la tête, la place où nos femmes attachent leurs chignons; cette calotte est maintenue par un cordon qui aboutit à un cerce transversal; les tresses sont entremêlées de fils d'or et de houppes de soie.

L'on ne peut rien voir de plus étrangement gracieux, et de plus coquettement sauvage que cette coiffure.

D'énormes pendeloques, bizarrement travaillées, scintillent et frisonnent au bout des oreilles percées de trois trous démesurés, où l'on pourrait faire entrer le pouce; le lobe supérieur est aussi criblé d'ouvertures remplies par de petites chevilles de bois, pour les empêcher de se fermer.

De plus, ce qui contrarie un peu nos idées en matière d'élégance, la narine gauche percée, ainsi que la cloison nasale, donne passage à un anneau d'argent, enrichi de pierreries, qui retombe sur la lèvre supérieure; au premier abord, cet ornement semble d'un goût barbare, mais l'on s'y accoutume bien vite, et l'on finit par y trouver une grâce dépravée et piquante; au milieu de ces figures bistrées, cet anneau écaillé de vives paillettes de lumière produit un bon effet, il éclaire la physionomie et tempère un peu l'éclat diamanté du regard qui, sans cela, tournerait peut-être au farouche, en ressortant avec trop de vivacité d'une face uniformément sombre.

Cinq ou six rangs de cuivre jouent autour de ses poignets; le haut du bras est serré par une espèce de bracelet en forme de V renversé qui comprime les chairs assez fortement; de grands anneaux résonnent au-dessus de ses chevilles et accompagnent chacun de ses mouvements d'un bruissement métallique; en outre, des bagues d'argent scintillent aux

— D'après les journaux de Barcelonne jusqu'au 10 et de Girone jusqu'au 15, les différentes colonnes de christinos étaient en mouvement pour aller attaquer Berga.

— On écrit de Madrid, 15 août :
« Aujourd'hui, anniversaire de l'événement de la Granja, quelques patriotes voulaient le célébrer par des manifestations publiques. Le gouvernement, instruit de ce projet, a pris toutes les mesures nécessaires pour que la tranquillité ne fût pas troublée. Jusqu'à présent tout est parfaitement tranquille, et tout porte à croire que la journée se passera de même.

BELGIQUE — Bruxelles, le 23 août.

Le Roi est parti hier matin à huit heures d'Ostende par le chemin de fer. De Tronchiennes, S. M. s'est rendue en voiture à la station de Gand, et a ensuite continué son voyage par le chemin de fer jusqu'à Louvain, où se trouvaient les voitures qui devaient conduire le Roi au camp de Beverloo. Le Roi est arrivé à Louvain vers deux heures.

— M. de Montalembert part pour le camp de Beverloo, Liège et Arlon, d'où il reviendra dans une semaine à Bruxelles.

— Le camp de Beverloo sera levé dans le courant du mois de septembre.

— Quoique le grand nombre de voitures soient allées voir la cavalcade à Malines par le pavé, on n'a pas cependant renoncé au chemin de fer autant que le malheur arrivé à Tronchiennes aurait pu le faire augurer.

On a délivré hier à la station du chemin de fer de Malines 19,500 cartes pour les quatre directions, ce qui porte à au-delà de 40,000 le nombre des voyageurs qui ont circulé hier sur le chemin de fer.

— Un monument vient d'être élevé dans le cimetière de Laeken sous la forme d'une petite chapelle rotonde destinée à recevoir la statue en marbre de Mme. de Bériot-Malibran, travail confié au ciseau de M. Geefs. Cette élégante construction est surmontée d'un dôme d'où le jour descendra sur la statue.

Bruxelles, le 24 août (3 heures). — Il n'y a point de cavalcade aujourd'hui à Malines, de plus il fait un assez mauvais temps, les infidèles de la bourse sont rentrés. On s'occupe des choses sérieuses, et les nouvelles arrivées de divers points, permettent d'espérer une solution prochaine des questions politiques par les voies diplomatiques, ont donné de l'activité aux transactions. Les obligations de l'Etat étaient sur-tout demandées, et ce qui donne plus de confiance aux nombreux amis de la paix, c'est la cote de Paris portant notre 5 p. c. à 104 1/2, ou 1/2 pour cent de hausse depuis le 20, tandis que les rentes françaises ne varient pas ou sont pour ainsi dire délaissées.

Fonds de l'Etat: dette active 2 1/2 p. c. 55 A.; 5 p. c. 101 5/8 A.; 101 5/4 P.; 4 p. c. 94 1/2 P.; 5 p. c. 75 5/4 P.; Société Générale titres en nom H. 826 A.; 828 P.; certificats au porteur émission de Paris 1755; Société de Mutualité 1172 50 (117 1/4) P.; Banque de Belgique 1300 (140) et P.; Canal de la Sambre à l'Oise 1125 (112 1/2) P.; Sarslong-champs 1900 (190) A.; Société Nationale 1250 (125) A.; Manufacture des Glaces 1200 (120) A.; Société de Commerce 1400 (140) A.; Banque Foncière 1005 (100 1/2) P.; Caisse de Valenciennes 987 P.; Ramet et Ivov 1110 (111) A.

Les Ardois malgré quelques ventes étaient assez fermes à 20 1/16 et même 20 1/8.

On nous écrit de Paris, 22 août :
« La Belgique, voulant avoir une colonie, l'Espagne lui offre les Philippines à ferme pendant 50 années, moyennant une redevance, payable partie en espèces, et l'autre en coupons de la dette active espagnole; par ce moyen, on espère que M. Aguado se chargerait de négocier le nouvel emprunt.

LIÈGE, LE 24 AOUT.

DE LA HOUILLE.

En engageant, il y a quelques jours, le ministère, à prendre des mesures pour que ce combustible, dont le prix élevé a provoqué tant de réclamations, l'hiver dernier, ne renchérisse pas de nouveau à l'approche de la mauvaise saison, nous avions proposé, pour obtenir ce résultat, d'activer l'accord des concessions et extensions dont les demandes son instruites par les ingénieurs, et de diminuer les droits qui grèvent l'importation du charbon étranger.

Le *Courrier belge*, tout émettant le vœu de voir cesser la cherté du prix de la houille, vers une époque de l'année où le pauvre inspire un double intérêt, croit que le premier moyen que nous avons conseillé d'adopter ne remédie à rien, au moins pour le moment, puisque, dit-il, il ne peut donner aucun soulagement immédiat.

doigts de ses pieds; — car c'est aux pieds que les Indiennes portent leurs bagues; les mains d'Amani sont zébrées de tatouages noirs exécutés avec beaucoup de délicatesse, qui montent jusqu'à la moitié de l'avant-bras; et ressemblent, à s'y méprendre, à des métaux de fil.

Un large pantalon à l'orientale, retenu au-dessus des hanches par une courroie de cuir vigoureusement sanglée, descend à grands pas jusqu'aux chevilles; une petite brassière à manches très-courtes enferme et contient la gorge; cette brassière est fort jolie; les paillettes, le clinquant, les verroteries, les agréments d'or et d'argent, y forment les arabesques les plus capricieuses et les plus élégantes.

Entre cette brassière et le pantalon, il reste un assez grand espace entièrement nu, et qui n'est pas le moins paré. On ne saurait rien voir de plus charmant que cette peau blonde et dorée, si lisse et si tendue, qu'on la prendrait pour un corset de satin, et sur laquelle la lumière joue et frissonne en luisans bleuâtres. La chemise, il faut l'avouer, est un meuble inconnu aux bayadères.

Une grande écharpe d'étoffe bariolée, dont les bouts pendent par devant et ballonnent sur le ventre, complète ce costume de la plus piquante originalité.

Saoudirou et Ramgoun sont habillées exactement de la même manière, à l'exception de l'écharpe qui est de mousseline blanche brochée d'or. Saoudirou et Ramgoun sont âgées d'environ quatorze ans; elles portent au cou un petit bijou d'or comme fiancées à la pagode; Saoudirou est la plus jolie des deux, du moins dans nos idées européennes; leur vivacité pétillante et l'éclat joyeux de leur sourire contraste avec l'air de résignation plaintive d'Amani, qui a l'air d'une statue de la Mélancolie personnifiée; Tillé, qui est l'ancienne de la troupe, n'a pas plus de trente ans; elle en paraît bien avoir 50. Quant à Veydoun, elle a six ans, figurez-vous l'amour teint en noir; c'est le plus charmant, le plus espiègle et le plus éveillé diabolin du monde.

Examinons les motifs qu'il allègue à l'appui de cette opinion. Accorder des concessions est, selon lui, un excellent remède, mais qui ne peut opérer qu'avec le temps. Quelques mois ne suffisent pas, en effet, pour augmenter notablement la production. Il faut au moins trois ans pour qu'une exploitation de charbonnage puisse être mise à fruit. Cela est vrai. Mais il y a ici une distinction à faire entre les demandes en concession, qui ont pour but des exploitations toutes nouvelles, et celles qui n'ont pour objet que de continuer, sur une plus large échelle, des travaux d'extraction déjà commencés.

Avant que les premières aient atteint la force de rivaliser avec leurs devancières, il s'écoulera quelques années. Mais il n'en est pas de même des secondes, qui peuvent être mises à fruit en peu de temps. C'est ce que tout le monde comprendra sans effort. Il faudrait donc que le gouvernement s'appliquât avant tout à faire instruire activement toutes les demandes qui se rattachent à cette dernière catégorie d'exploitations, dont les produits pourraient être livrés au commerce, même dans le courant de l'hiver prochain. Quant aux autres, qui ne présentent pas des avantages aussi immédiats, il conviendrait de ne pas les laisser dormir non plus dans les bureaux des administrations appelées à les examiner. A raison même des retards et des obstacles inhérents à l'établissement de nouvelles exploitations, il faudrait déployer plus de zèle dans l'instruction des demandes qui y sont relatives. C'est le seul moyen de provoquer, à l'intérieur, le développement d'une salutaire concurrence.

Le *Courrier belge* prétend également que l'entrée de la houille anglaise est un remède tout aussi inefficace, et soutient que cette houille, rendue en Belgique, coûterait plus cher que la nôtre. Il est permis de douter de la vérité de cette assertion. A Liège, la charrette de charbon, de qualité ordinaire, représentant 1500 kilogrammes, revient, à domicile, à trente francs, et ce prix est à peu près le même dans le Hainaut. Les mille kilos coûtent donc chez nous, sur le lieu d'extraction même, la somme de vingt francs. Or, à New-Castle, au port, le charbon d'une qualité analogue à celle dont nous venons de parler, ne revient qu'à cinq shellings, la tonne, c'est-à-dire, à 6 francs 25 centimes, les mille kilos. Cette différence est énorme! Maintenant pourquoi ne nous est-il pas permis de faire venir notre charbon de New-Castle? Pourquoi? Pour quoi, rendu en Belgique, ce charbon nous coûterait-il autant que celui que nous payons ici vingt francs, les mille kilos? La réponse est simple. Parce que l'importation du charbon anglais est frappée d'un droit de quatorze francs, par mille kilos, ce qui, sans les frais de transport, élèverait déjà, sur notre marché, le prix du charbon anglais, à 21 francs 25 centimes. Mais qu'on fasse disparaître ce droit, qu'on le diminue seulement de deux tiers, et il nous sera permis de nous approvisionner à New-Castle, et nous payerons, tout au plus, la charrette de charbon, quatorze ou quinze francs, tous les frais de transport y compris. Tel est du moins le prix auquel reviendrait ce charbon à Anvers, Ostende, Bruxelles et Gand; cette diminution serait considérable, et réagirait puissamment sur le prix du charbon indigène tel qu'il est aujourd'hui fixé dans les provinces de Liège et de Hainaut.

Le *Courrier* affirme que, l'année dernière, le charbon se payait à Londres le double de ce que l'on payait à Bruxelles, au moment où les prix étaient arrivés à leur dernier période d'ascension. Il faudrait donc admettre que les 1000 kilos se vendaient à quarante ou cinquante francs. Soit. Mais à Londres tout est plus cher; tous les objets sans distinction, propres à satisfaire aux besoins de la vie animale, y coûtent le double de ce qu'ils coûtent chez nous. C'est un fait qui n'est ignoré par personne. L'argument du *Courrier* ne prouve donc rien; il prouverait même que, toute proportion gardée, le charbon se vendait, l'hiver dernier à Londres, plus cher qu'à Bruxelles, que ce fait n'infirmerait en rien la valeur de nos arguments. A Londres, on ne reçoit le charbon que de troisième main; avant d'être livré au consommateur, il a fait l'objet d'un double trafic. Aussi ne proposons-nous pas de le faire venir de Londres. Le charbon, destiné pour la Belgique, viendrait directement de Newcastle, où on le paie 6 francs 25 centimes les mille kilos. Ajoutez maintenant à cette somme, les frais de transport; élèvez-les à huit ou dix francs, par mille kilos, et vous ne payerez que quatorze, ou seize francs, ce qui vous coûte maintenant vingt; mais ces frais sont exagérés; ils sont bien plus modiques, et si les droits étaient abolis, ou seulement dimi-

Les hommes sont d'une grande beauté, ils ont des yeux noirs étincelants, des nez de coupe aquiline, de petites moustaches, et pour tout vêtement, un pantalon retenu par une coulisse comme les grecques turqueses — leur coiffure consiste en un morceau d'étoffe rayée, gracieusement roulé autour de la tête; au milieu du front, rehausse une petite tache d'un jaune vif et grand comme un pain à cacheter; leur torse ressemble pour la finesse et la pureté des formes, au danseur napolitain de Duret, c'est, du reste, la même couleur, un beau ton de bronze neuf uni et chaud; l'un d'eux, Ramalingam, porte une barbe blanche de l'effet le plus pittoresque sur sa figure noire, on dirait un vieillard homérique, quoiqu'il prétende n'avoir que quarante-deux ans, le poète Smalingam n'a pour lyre que deux petites cymbales d'airain assez semblables à des castagnettes, qu'il frappe l'une contre l'autre pour marquer la mesure; cette musique, tout-à-fait primitive, est soutenue par le chalumneau de Savaranim et le tam de Devenyagorn.

Maintenant que nous avons fait voir en détails les musiciens et les danseuses, nous allons vous les montrer à l'œuvre.

Ramalingam, debout au fond de la pièce, recite un poème en frappant sur ses cymbales; il scande fortement chaque vers et fait voir ses dents blanches et pointues comme celles d'un chien de Terre-Neuve; Savaranim souffle imperturbablement la note unique dans son chalumneau; Devenyagorn tourmente son tam, et fait aller ses doigts comme s'il jouait du piano. De temps en temps, les trois virtuoses roulent leurs yeux avec des mines extatiques, comme des dilettanti qui entendraient la symphonie en ut de Beethoven.

Saoudirou et Ramgoun dansent avec une vivacité et une pétulance qui rappellent les mouvements brusques et enjoués des jeunes chamois; un pas qui représente la toilette du dieu Shiva; cette danse n'a rien de commun avec la nôtre, et c'est plutôt une pantomime très-accentuée qu'un véritable pas réglé; nous avons remarqué un certain mouvement

nués des deux tiers, le charbon anglais nous arriverait en LEST, et les frais, dont on veut nous faire peur, se réduiraient en définitive à fort peu de chose.

Nous concevons que cet abaissement de droits nuirait aux intérêts de nos extracteurs et de nos propriétaires de houillères; mais nous plaçons l'intérêt des consommateurs avant tout. Or, le peuple en général trouverait un immense avantage à la réduction du prix de la houille, et les industriels en particulier, qui emploient ce combustible dans leurs ateliers, comme force motrice, y trouveraient à leur tour un grand bénéfice. Nos fabricans de fer applaudiraient aussi à une semblable mesure qui, dans certaines parties de nos provinces, relèverait leur industrie languissante. Les établissemens de Grivegnée et des Vennes sont aujourd'hui obligés de chômer. On y a récemment mis hors feu deux hauts fourneaux dont le produit était considérable, et cette suspension de travail est *uniquement* due à l'excessive cherté de la houille.

Selon le *Courrier*, les moyens les plus promptement exécutables sont ceux qui ont été conseillés au ministère par les exploitans des bassins de Mons : des moyens faciles de locomotion. Mais nous demanderons au *Courrier* s'il n'est pas plus facile encore de biffer, d'un coup de plume, un article du tarif actuel, que de construire une grande route, ou d'établir un chemin de fer? Faut-il plus de temps pour faire une bonne loi sur l'importation de la houille étrangère, en provoquer l'exécution, que pour creuser un nouveau canal à travers un pays qui présente souvent des difficultés de terrain dont l'art ne parvient que difficilement à triompher? Que l'on construise un chemin de fer vers la France, qu'on achève celui de Liège, qu'on établisse beaucoup de communications par eau pour fournir, aux localités éloignées des bassins houillers, le moyen de s'approvisionner à bon marché, tout cela est excellent; mais que l'on ne pense pas, comme on voudrait le faire croire, que le défaut de communications convenables rende *seul* actuellement le prix de la houille aussi élevé pour les consommateurs. A Liège, les frais de transport sont fort insignifiants; il en est de même pour Charleroi et Mons; et cependant, ici, comme là-bas, il faut payer trente francs pour quinze cents kilogrammes de charbon!

Après les considérations que nous venons d'émettre, et la réfutation des objections du *Courrier* à laquelle nous nous sommes livrés, nous restons plus convaincus que jamais, que les deux meilleures mesures à prendre pour faire diminuer la cherté de la houille, sinon immédiatement, du moins dans un intervalle très-rapproché, consisteraient dans le prompt accord des demandes en extension qui ont pour but une exploitation plus vaste des charbonnages déjà à fruit, et dans la levée ou la diminution des droits prohibitifs qui grevent les houilles anglaises.

Nous apprenons que M. Boussemart, qui avait été chargé provisoirement de l'administration du commissariat de Warremme, vient d'être nommé définitivement par arrêté royal, en date du 18 de ce mois, commissaire de cet arrondissement.

Depuis long-temps nous n'avions eu à signaler aucun vol de nuit, commis dans l'étendue de la commune de Liège, grâce à la bonne organisation et à la vigilance déployée par les patrouilles sous la direction de notre police municipale; mais la sécurité dont nous jouissons vient d'être troublée, par un vol des plus audacieux, commis la nuit du 22 au 23 de ce mois, à l'établissement de l'ancienne verrerie appartenant à M. d'Otreppe-Melotte, au quai d'Avroi.

Après avoir franchi plusieurs murs et haies, dont cet établissement est entouré, les voleurs se sont introduits dans un petit bâtiment servant de bureau, où ils ont enlevé un meuble qu'ils ont emporté jusques au milieu du jardin, et hors duquel ils ont soustrait 395 francs, en pièces de 5 frs. et en monnaies. Ce petit bâtiment était cependant fermé à clef, et les trois fenêtres par lesquelles il prend jour sont garnies chacune de trois barres en fer, plombées dans les encadrements; les auteurs de ce crime ont dû briser l'une de ces barres, et ensuite la fenêtre, ce qui les a obligés à un long travail, dans une cour gardée par un chien et par des domestiques.

Espérons, que nonobstant le mystère qui couvre encore cette attaque à la propriété, les auteurs de ce crime ne resteront point impunis.

de tête, d'avant en arrière, comme d'un oiseau qui se rengorge, qui est, on ne peut plus gracieux, et dont l'exécution reste incompréhensible pour nous, ajoutez à cela des *tours d'yeux* incroyables, qui éteignent les regards français les plus vifs, et les cillades espagnoles les mieux dardées; des ondulations de hanches et des ronds de bras d'une souplesse extraordinaire, et vous aurez un spectacle fort piquant et fort original.

Une chose singulière, c'est le bruit que font sur le plancher les petits pieds nus des bayadères; on dirait qu'elles dansent une manzarka avec les talons et des éperons d'acier; au son clair et sec qu'elles produisent en marchant la mesure, on pourrait croire qu'elles sont ferrées.

Elles ont aussi un temps d'arrêt brusque qui fait tinter toutes leurs verroteries et leurs colliers comme un coup de chapeau chinois.

Au pas de Saoundirou et de Rangoun, succéda une espèce de jota arragonaise exécutée par les quatre danseuses y compris la vieille Tille; Amani y déploya une grâce extrême.

Après la jota, on procéda au pas des colombes. Le pas des colombes obtiendra un succès fou, un succès d'enthousiasme, un succès pareil à celui de la cachucha; il suffirait seul pour faire la fortune des danseuses indiennes. Amani se place entre ses deux compagnes Saoundirou et Rangoun, et récite avec des gestes et des poses d'une tristesse et d'une volupté profondes, une mélancolique complainte d'amour et d'abandon, quelque chose comme le cantique des Cadliques, la romance du Saule, ou le *pantomme* de la colombe de Patani; elle élève et jette en arrière ses bras palmés qu'elle laisse ensuite retomber languissamment comme des guirlandes de fleurs éternées par la chaleur du jour; elle fait nager ses belles prunelles brunes dans la moite limpidité de ses grands yeux, en continuant toujours son grasseyant murmure, tout allangui de terminaison en *a* et de voyelles enfantines. — Cependant, Rangoun et Saoundirou, pivotent sur elles-

Voici les noms des trois houilleurs morts à la houillère du Val-Benoît :

1° Nicolas Piedboeuf, âgé de 26 ans, né et domicilié à Jupille, célibataire; 2° Joseph Robert, âgé de 18 ans, né et domicilié à Haccourt; 3° Baptiste Naime, âgé de 14 ans, né à Liège, domicilié à Vottem.

La pierre sous laquelle ils ont été ensevelis, est évaluée au poids de 20,000 kilogrammes; il a fallu la miner pour dégager les cadavres qu'elle recouvrait.

Un des peintres, en miniature, les plus distingués de Paris, M. Mulnier, se trouve en ce moment à Liège. Nous avons été admis à voir quelques-unes de ses compositions, et s'il nous fallait exprimer toute la surprise que nous avons éprouvée, à l'aspect de ces petits chefs-d'œuvre, nous serions fort embarrassés de trouver des paroles propres à rendre notre pensée. La grâce, la mollesse, la suavité de la touche qui caractérisent les portraits de femme, l'énergie, la vérité, la puissance de tons qui régnent dans les portraits d'homme, attestent un degré de perfection que n'a jamais atteint aucun autre peintre en ce genre. Quelques petits tableaux de Gerard Dow peuvent seuls, à notre avis, être comparés à ces productions exquises. C'est l'idéal de l'art réalisé par le pinceau d'une fée. Non-seulement M. Mulnier est excellent dessinateur, il est encore grand coloriste. La carnation de ses portraits et les effets d'ombre et de lumière qu'il a su trouver pour donner plus de relief aux parties principales de ses œuvres, offrent à l'œil ébloui un mélange de qualités qui révèlent une intelligence aussi profonde des conditions de l'art qu'une habileté manuelle peu commune. L'éclat, la transparence, le velouté des étoffes, sont reproduits également, selon la nature des tissus et les objets auxquels ils s'appliquent, avec un bonheur qui n'est égalé que par le succès avec lequel l'artiste saisit la ressemblance des moindres traits de la physionomie des personnes qui posent devant lui. Aussi ne sommes-nous point étonnés des distinctions honorables qu'il a obtenues aux salons d'exposition de Paris et des éloges que lui ont accordés les feuilles de cette capitale. En joignant notre voix à celle de la presse française, nous ne faisons que rendre un hommage mérité au talent. Que ceux qui seraient tentés de nous taxer d'exagération, se rendent chez M. Crémetti, ou chez M. Hennehenne qui est beau-frère de M. Mulnier, et là, ils pourront se convaincre, par l'examen des œuvres de cet artiste, que nous n'avons dit que la vérité. Nous ne doutons pas que beaucoup de personnes ne saisissent l'occasion, que leur offre le séjour momentané de M. Mulnier à Liège, de se faire peindre par lui. Un portrait de sa main est non-seulement un souvenir précieux; c'est encore un objet d'art digne de figurer dans une galerie de tableaux, à côté des productions les plus charmantes de nos peintres modernes.

Le *Commerce belge* publie la lettre suivante, datée de Paris, 21 août. Nous ne croyons pas à l'exactitude de ces nouvelles.

« Enfin la question hollando-belge vient de recevoir une solution au milieu des difficultés où elle avait été placée par l'opposition qui s'est élevée dernièrement en Belgique contre l'exécution des 24 articles. J'apprends de source certaine qu'à la fin de la semaine passée les plénipotentiaires qui forment la conférence de Londres, après plus de six réunions au *Foreign-office*, sont tombés d'accord et ont arrêté les bases d'un protocole définitif à la suite duquel les cabinets de Paris et de Londres ont pris l'engagement de faire accepter les nouvelles conditions aussi bien par la Belgique que par la Hollande.

» D'après ce protocole la question de la dette ne subirait aucune modification, mais eu égard aux difficultés et aux circonstances, au milieu desquelles les premières résolutions de la conférence ont été arrêtées, et vu aussi le retard que S. M. le roi des Pays-Bas a mis dans l'acceptation du traité du 15 novembre, la Belgique conservera tout le territoire du Limbourg qui avait été primitivement cédé, les forteresses et places fortes exceptées.

» Pour ce qui concerne le Luxembourg, la question est bien simplifiée, la conférence ayant été unanime pour l'abandonner à la haute Diète germanique avec laquelle elle sera traitée directement et sous les auspices des cinq grandes puissances.

» Cette importante négociation ne pourrait avoir un meilleur résultat parce qu'il est de nature à satisfaire deux par-

mêmes avec une rapidité effrayante; quelque chose de blanc scintille et voltige au milieu du tourbillon; c'est une écharpe que les walseuses chiffonnent et tourmentent entre leurs doigts; la walse effrénée se prolonge, le vieux Ramalingam entrechoque ses cymbales avec un redoublement d'ardeur, le travail avance, au sein du nuage papillotant vous voyez déjà poindre le bec du pigeon, sa tête se dessine son corps s'arrondit, ses ailes palpitent, après le pigeon vient le nid et le palmier avec ses feuilles figurées par les bouillons de l'étoffe. La musique cesse, les walseuses s'arrêtent et viennent vous présenter un genou en terre leur gracieux travail.

Ce qu'il y a de plus surprenant, c'est qu'après cette walse d'airante, qui dure près d'une demi-heure, les bayadères ne laissent apercevoir aucun signe de fatigue, leur sein ne donne pas un battement de plus, leur front n'est pas trempé de la plus légère moiteur. Ces corps de bronze, mis en mouvement par des nerfs d'acier, sont comme les chevaux de bonne race qui ne suent jamais.

Après la danse des colombes, la troupe se retira en laissant derrière eux un doux parfum d'ambre et de sandal. — Les portes se refermèrent, et de la pagode de Pondichery, nous retombâmes à Paris, allés des Veuves.

La famille royale a voulu voir les bayadères qui ont témoigné leur joie. Elles ont été reçues aux Tuileries dans la salle du petit concert. Voici ce qui s'est passé après les danses.

Le final est un *salam* adressé en forme de respectueux salut à LL. MM. et aux spectateurs.

Cette danse a terminé le spectacle. On s'est alors approché des Bayadères, et chacun a voulu voir de près et au repos ces prodigieuses machines qui semblaient organisées pour le mouvement perpétuel. Rien n'était plus naturel, plus simple, plus reposé, plus confiant que leur attitude. On leur prenait la main, et elles souriaient sans coquetterie ni

ties qu'il était bien difficile de mettre d'accord sans blesser les intérêts européens. »

— On lit dans le *RHEIN UND MOSEL ZEITUNG*, journal des provinces rhénanes :

« Les journaux hollandais s'étonnent des dispositions peu favorables que manifestent à l'égard de leur pays les organes de l'opinion publique dans les provinces rhénanes. Ils parlent de sentiments anti-allemands et de mauvais voisinage; ils nous reprochent de ne pas chanter les louanges de la Hollande. Nous croyons, nous, que c'est se montrer Allemand, véritablement Allemand, que de faire des vœux en faveur de la nationalité et de la prospérité des Belges. S'il y a eu des actes de mauvais voisinage, c'est de la part de la Hollande et non de la part des provinces rhénanes.

« Si la libre navigation du Rhin jusque dans la mer nous est enfin accordée, après nous avoir été refusée 15 ans, n'est-ce pas à la séparation de la Belgique et de la Hollande que nous en sommes redevables? Les droits qu'il y a eu de temps on percevait dans le Rhin sur les navires allemands tandis qu'on en exemptait les vaisseaux hollandais, et qui n'ont été supprimés que par suite de nos vives représentations, doivent-ils nous avoir inspiré beaucoup de bienveillance à l'égard de la Hollande? Maitresse de l'embouchure du grand fleuve de l'Allemagne, la Hollande a largement profité de sa position dans l'intérêt de sa bourse durant des siècles. La séparation de la Belgique a fait changer les choses de face; elle a fait naître une concurrence qui nous protégera contre le monopole hollandais.

» La Belgique ne négligera rien pour ouvrir de nouveaux débouchés à notre commerce. Les chemins de fer de ce pays sont une grande idée. L'indépendance de la Belgique aura d'heureux fruits pour l'Allemagne; déjà elle a obligé la Hollande à des concessions, et l'avenir nous promet encore d'autres avantages. »

Un courrier de cabinet venant de Vienne et se rendant à Londres, a traversé la nuit dernière Bruxelles; porteur de l'importante nouvelle de la prise de Bushire par les forces anglaises. Bushire est une ville forte du Farsistan dans le golfe persique. Bushire, qu'on appelle aussi Busheer et Bushar, compte 10,000 habitans. On y fait un grand commerce. Il y a une factorerie anglaise.

Des lettres de Constantinople confirment de tout point cette nouvelle, elles ajoutent que cette démonstration vigoureuse qu'avaient pu faire prévoir les lettres précédentes, a eu lieu aussitôt après le départ de M. Mac-Neill de la cour du shah. Maintenant les Anglais pourraient prendre en flanc les troupes russo-persanes qui voudraient se diriger sur l'Inde anglaise.

— On écrit de Bruges, le 21 août :

« Lorsque la nouvelle de la catastrophe arrivée au pont de la Lys est parvenue à la connaissance du roi, S. M. s'est empressée d'envoyer M. le docteur Ricker, attaché à sa maison, sur les lieux, pour donner ses soins aux victimes de ce malheureux événement. »

— Nous apprenons que toutes les dispositions relatives à l'ouverture du chemin de fer de Bruges à Ostende sont maintenues; en conséquence l'inauguration de cette section aura lieu le 28 août. Les mesures sont prises pour que le service puisse être rétabli entre Gand et Bruges au plus tard pour ce jour.

(INDÉPEND.)
— Nous apprenons avec plaisir que la blessure à la cuisse droite de M. Cabry, ingénieur en chef mécanicien, n'est pas dangereuse. Il se trouve dans un état satisfaisant sans inflammation. M. Simons, directeur du chemin de fer, a passé une partie de l'avant-dernière nuit près de M. Cabry. Les hommes de l'art qui soignent le blessé espèrent que cet habile ingénieur sera rétabli dans trois semaines.

— Il résulte d'un rapport que M. le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères vient de faire parvenir en extrait aux diverses chambres de commerce, que l'on pourrait expédier avec succès dans le royaume Lombardo-Vénitien, des sucres raffinés, du bois pour meubles et teinturerie, du tabac en feuilles, des peaux sèches d'Amérique, des armes à feu, des machines pour fabriques, des draps et autres produits de manufactures en laine, etc., et que les exportations pour la Belgique consisteraient en huile d'olive, graine de lin, noix de galle, soufre, crème de tartre, thérébentine, laine brute, éponges, fruits secs et autres articles du Levant.

fausse honte. Elles témoignaient un grand respect pour la reine et pour les princesses, mais semblaient traiter sur un pied d'égalité avec tous les autres personnages de la cour, brochés ou non.

Au milieu de tous ces hommes qui se pressaient à leurs côtés; leur confiance avait une sorte de dignité douce et tranquille qui n'était pas de l'orgueil et qui ne ressemblait pas non plus à l'abandon. Tille veillait sur elles; mais Tille contrastait avec ses compagnes par son air chagrin et par les nuages qui chargeaient son front. Amani souriait à quelques propos évidemment grondeurs de la duègne. Quant à Veydon, cette enfant qui venait de montrer une si redoutable aptitude aux ronds de jambes, aux convulsions chorégraphiques et aux coups de poignards, était redevenue douce comme un tendre agneau. Sa charmante figure, toute chargée d'oripeaux fastueux, respirait cependant une angélique bonté. Elle répétait avec une facilité et une exactitude remarquables toutes les paroles qu'on lui adressait, comme si la politesse française lui en eût fait une loi. Aussi quelqu'un disait-il de la petite Veydon : « C'est un miroir de paroles. »

Le roi entretenait les hommes par interprète. Mais S. M. ne tirait d'eux que des salutations inintelligibles ou des métaphores embaumées comme les jardins du Malabar. Un d'eux pourtant, interrogé sur la longueur de la traversée qu'ils venaient de faire répondit au roi : « Nous avons couru bien des dangers et nous avons navigué pendant bien des mois, afin de pouvoir mettre nos têtes sous vos pieds. » Un autre, entrant dans le Salon de Diane qui était richement éclairé, s'écria : *C'est le chemin du Paradis!* Tous admiraient les pendules massives et les porcelaines précieuses qui décoraient les grands appartemens; tous se prosternèrent, en faisant leur plus profonde révérence, devant le grand fauteuil doré de la salle du trône, car l'interprète leur avait dit : « C'est là le siège du Rajah. »

SOCIÉTÉ ROYALE D'HORTICULTURE.

Le conseil d'administration dans sa séance du 21 août, prenant en considération les jours fixés par plusieurs sociétés d'horticulture du pays, pour l'exposition de la fleur Dahlia, a modifié sa résolution du 12 juillet qui fixait l'exposition de Liège au 16 septembre, et décidé qu'elle aurait lieu le 8 du dit mois.

Les dispositions annoncées précédemment pour cette exposition sont maintenues à la réserve que le jury qui devait se réunir la veille de l'ouverture, se réunira le jour même de l'exposition, à 8 1/2 heures du matin.

Le président de la société, Louis JAMME.

ANNONCES.

CONTINUATION DE LA VENTE CHEZ M^{me} PETIT.

JEUDI 25 août, vendredi, samedi et la semaine suivante, à 2 heures, VENTE PAR COUPONS, de draps et étoffes DE QUALITÉ SUPERIEURE, retirés du mont de piété. — Le mobilier sera vendu ultérieurement. 1175.

A SURENCHÉRIR D'UN 10^e JUSQU'AU 1^{er} SEPTEMBRE PROCHAIN A MIDI,

UNE MAISON,

Portant le numéro 455, sise à Liège, rue des rêves, qui a été adjugée provisoirement au prix de 2537 francs. S'adresser au notaire DELEXHY, rue saint-Séverin. 1177

LIBRAIRIE DE RIGA.

CHEFS-D'ŒUVRE CONTEMPORAINS. LES HISTORIENS MODERNES 15 VOL. IN-8.

Prix : 45 francs pour les souscripteurs (5 fr. le volume) et 4 fr. le volume pour les non-souscripteurs.

Cette collection se compose des ouvrages suivants :

L'EUROPE AU MOYEN-ÂGE, par HALLAM, 4^e édition, 4 vol. in-8^e.

HISTOIRE DE CROMWELL, par M. VILLEMALIN, de l'Académie française, 5^e édit., 1 vol. in-8^e.

LETTRES SUR L'HISTOIRE DE FRANCE, par Augustin THIERRY, de l'Institut royal de France, 8^e édit., 1 vol. in-8^e.

HISTOIRE DE LA CONQUÊTE DE L'ANGLETERRE PAR LES NORMANDS, par le même, 8^e édit., 3 vol. in-8^e, ornés de 4 belles cartes.

CORRESPONDANCE D'ORIENT, 1850-1851, par M. MICHAUD, de l'Académie française, et M. POUJOLAT, 4^e édit., 5 vol. in-8^e.

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, depuis 1789 jusqu'en 1814, par M. F. A. MIGNET, de l'Académie française. Seule édition augmentée de l'Histoire de la Restauration jusqu'à l'avènement de Louis-Philippe I^{er}, par M. Emile DE BONNECHOSE, 1 fort. vol. in-8^e. Cette édition est aussi la seule qui soit renfermée en 1 vol. in-8^e.

La première livraison est en vente; elle se compose du tome 1^{er} de l'Europe au Moyen-Âge et de l'Histoire de la Révolution française.

Il paraîtra 2 à 3 volumes par mois, et la collection sera complète en décembre 1858. — On ne paie rien d'avance.

BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE D'INSTRUCTION ET D'ÉDUCATION.

Cette collection est composée des ouvrages des meilleurs écrivains français et étrangers. Elle traite les matières suivantes : Instruction générale, Religion, Morale, Lecture, Ecriture, Grammaire, Géographie, Arithmétique, Géométrie, Mécanique, Physique, Chimie, Histoire naturelle, Rhétorique, Histoire, Littérature, Voyages, Livres d'Éducation à l'usage de l'Enfance et de la Jeunesse.

La Bibliothèque d'instruction forme 36 volumes par an; il paraît 3 volumes tous les mois. — On peut souscrire pour trois mois. Le prix est de 5 fr. pour 9 volumes brochés, et de 6 fr. pour 9 volumes cartonnés.

Chaque volume se vend séparément : broché, 70 centimes; cartonné, 80 centimes.

La première livraison est en VENTE et se compose des ouvrages suivants :

LA MYTHOLOGIE DE LA JEUNESSE, par M. DE PONGERVILLE, de l'Académie française, 1 vol. in-18, orné de figures.

CONTES AUX JEUNES NATURALISTES, par M^{lle} TREMADEURE, 2 vol. in-18, ornés de 4 figures.

On souscrit chez RIGA, imprimeur-libraire, éditeur, rue Royale; chez J. DESOER, libraire et chez PALANTE.

SOUVENIRS D'UN ENFANT DU PEUPLE, par Michel MASSON, 2 vol. in-18. Prix : 75 centimes le volume.

AMPUTATION DANS LA CONTIGUITÉ DES MEMBRES, par le docteur Ch. PHILLIPS, 1 vol. in-8^e, orné de seize planches représentant les articulations des membres. Prix : 6 francs. 1090

CHANGEMENT DE DOMICILE.

POURBAIX, CHIRURGIEN-DENTISTE,

QUAI DE LA SAUVENIÈRE, N° 48,

Reçoit tous les jours depuis 8 heures du matin jusqu'à 5.

Il est reconnu par six années de succès et par l'expérience qu'en ont faite plus de TRENTE-MILLE personnes que,

LE TAFFETAS GOMMÉ

préparé par Paul GAGE, pharmacien, rue de Grenelle St. Germain, N° 15, à Paris, est le SEUL qui DÉTRUIT radicalement en peu de jours et sans douleur et sans salir la chaussure,

LES CORS, OGNONS ET DURILLONS.

Dépôts dans toutes les villes de France et chez A. Brunin, pharmacien, à Bruxelles, Montagne de la Cour. Bossut, père, pharmacien, à Tournay. Courtois, pharmacien, à Tournay.

Le dépôt de l'ESSENCE DE SALSEPAREILLE de Breton, pharmacien, rue d'Argenteuil, 51, à Paris, si connue par la renommée que ses succès lui ont acquise dans le traitement des MALADIES SECRÈTES, DARTRES, GOUTTES, RHUMATISMES, SCROFULES, et généralement toutes les maladies de la peau qui reconnaissent toujours pour cause un sang âcre et vicié, est à Liège chez M. DECAMPS, pharmacien, rue de la Régence. 658

1 fr. 25 c^{es} Dictionnaire USUEL ET PORTATIF DE LA LANGUE FRANÇAISE, CONTENANT D'APRÈS L'ACADÉMIE

La définition et l'orthographe de 500.000 mots, les principes et les difficultés du langage; publié par la Société Nationale, à Paris. SE TROUVE AU BUREAU du POLITIQUE.

VILLE DE SPA.

COURSES DE CHEVAUX.

Le collège des bourgmestre et échevins, informe le public que des courses de chevaux auront lieu cette année, le 4 et le 6 septembre prochain, chaque jour à midi, dans la plaine au-dessus de la fontaine Minérale de la Sauvenière. Cinq prix seront décernés aux vainqueurs, savoir :

PREMIER JOUR.

Course dite la Poule, prix : 1200 francs, plus 100 francs à fournir par les concurrents pour chaque cheval entrant en lice.

Course de chevaux de tout âge, nés et élevés dans le pays (indigènes) : prix : 1000 francs.

Plus 100 francs à fournir par les concurrents pour chaque cheval entrant en lice.

DEUXIÈME JOUR.

Course de chevaux de toute race, prix : 3500. Plus 100 francs à fournir par les concurrents pour chaque cheval entrant en lice.

Course de chevaux dits mers de Spa de race ardennaise, prix : 200 francs pour le bidet qui arrivera le premier au but, et 50 francs pour celui qui arrivera le second.

Course d'amateurs, prix : un beau nécessaire en bois verni de Spa pour dames.

Chaque jour des courses, il y aura spectacle et bal à la redoute.

À partir du 20 août courant jusqu'inclus le 5 septembre prochain, le terrain sera mis à la disposition des personnes, qui veulent faire courir pour y exercer les chevaux.

La course dite la Poule sera de deux tours de l'arène et d'une seule épreuve.

Celle des chevaux de tout âge, nés et élevés dans le pays (indigènes) et celle des chevaux de toutes races, seront chacune de deux épreuves et en partie liée.

Celle des mers sera d'une épreuve.

Celle d'amateurs, sera d'un tour de l'arène en partie liée.

Les chevaux devront être montés par les propriétaires ou leurs amis non par des jockeys.

Nul ne pourra engager ni faire courir dans une course à plusieurs épreuves plus d'un cheval ou jument; dans les courses à une seule épreuve un même propriétaire ne pourra faire courir plus de deux chevaux.

Tout cheval ou jument présenté pour une course, devra appartenir en toute propriété à celui qui le présentera ou le fera présenter en son nom.

Tout propriétaire de chevaux indigènes présentant ou faisant présenter à l'inscription un ou plusieurs chevaux est tenu de justifier de leur origine de la manière prescrite par le règlement.

Les noms, âges et signalements, et autant que possible la généalogie des chevaux étrangers, devront être inscrits et constatés par déclarations signées des propriétaires ou de leurs fondés de pouvoirs.

Le nombre de prix remportés dans un concours public quelconque devra être indiqué exactement lors de l'inscription.

Les déclarations et inscriptions prescrites devront être faites de 9 à 5 heures au secrétariat de l'Administration communale, la veille du jour où les courses auront lieu, avec spécification de l'espèce de course à laquelle les chevaux sont destinés, en même temps, les noms et la couleur des vêtements des jockeys seront indiqués par les propriétaires.

Les amateurs désirant faire usage l'un des deux jours ci-dessus indiqués, du champ des courses pour des engagements ou des prix particuliers, devront s'adresser au collège des bourgmestre et échevins, ou aux membres du jury, qui décideront si, et dans quel ordre ces courses pourront avoir lieu.

Pour le surplus on se conformera aux autres dispositions du règlement.

Fait en séance du collège, le 14 août 1858.

Le bourgmestre président, T. F. HAYEMAL.

Par le collège, le secrétaire, F. ROSETTE.

VILLE DE LIÈGE. — AVIS

Le collège des bourgmestre et échevins informe le public que les distributions de prix aux élèves des écoles primaires de garçons et de filles, auront lieu à la salle académique de l'Université, la première le 31 du courant, la seconde le 3 septembre, à quatre heures de l'après dîner.

Liège, 23 août 1858.

Le président, J. J. TILMAN.

Les sieurs G. J. Defourny et F. Gillet demandent l'autorisation de construire, le premier un four dans la cour de la maison n° 578, rue d'Avroy, le second une forge dans un bâtiment dépendant du moulin des grandes oies, Outre Meuse.

On peut former opposition dans la quinzaine en s'adressant par écrit à l'Administration communale.

Liège, le 22 août 1858.

Le bourgmestre, J. J. Tilman.

BOURSES.

PARIS, LE 22 AOUT.

Trois p. c.	80 90	Actions réunies.	—
Quatre p. c.	—	Différée ancienne.	—
Cinq p. c.	111 80	Dito nouv. s. int.	—
Act. de la Banque. 2650	—	Dette active.	—
Obl. de la vil. de Par. 1162 50	—	Id. passive.	4 1/2
Emprunt belge.	104 1/2	Emp. rom.	102
Société Générale.	—	Rente de Naples.	99 80
Banque de Belgiq.	—	Empr. portugais.	—
Mutualité.	—	Mignoliste.	—

LONDRES, LE 21 AOUT.

5 p. c. consolidés.	94 1/4	Différées.	8 5/8
Rente 1852. c.	—	Passives.	4 7/8
Holl. Dette active.	54 1/2	Russie.	—
Portug. 5 p. c.	56 5/4	BRESIL.	84 5/8
Id. 3 p. c.	24 1/8	MEXICAINS 6 p. c.	24 1/4
Esp. Emp. 1854.	21 1/4		

AMSTERDAM, LE 22 AOUT.

HOLL. Dette active.	101 7/16	Certific. à Amsterd.	—
Dito 2 1/2.	54 1/4	POLOGNE. L. fl. 500	—
Différée.	—	Prus. L. de Rd. 50	—
Billet de change.	24 5/8	ESPAGNE. E. Ard.	90 5/16
Holl. synd. d'am.	95 1/2	Dito grad.	—
" 3 1/2.	70 1/2	Dette différ. anc.	—
S. de C. des P.-B.	166 5/8	" nouv.	—
" nouvelle.	—	" passive.	—
Russie. Hope et Co.	105 5/8	AUTR. Métall. 5.	105 1/4
" 1829. 5.	105 1/4	BRES. Obl. à Lond.	82 1/2
Inscr. au gr. livre	69 3/4		

ANVERS, LE 23 AOUT.

ANVERS. Det. act.	104 1/2	A Prusse. Em. à Berl.	116 5/4
" Det. diff.	49	A NAPLES. Cert. Fal.	95 5/8
Empr. de 48 mill.	101 1/2	A Et. Rom. Lev. 1852.	101 5/8
Id. de 50 mill.	91 1/2	A Cert. à A. 1854.	100 5/8
HOLL. Dette active.	—		
Rente rembours.	—		
AUTRICHE. Métall.	100 1/2		
Lots de fl. 100.	511		
" 250.	490		
" 500.	735		
Polog. Lots fl. 500.	117		
" 1000.	157 5/8 5/4		
BRES. Em. L. 1854.	82		
ESPAGNE. Ardoin.	20		
Dette passiv. 1854.	6		
" Différée.	—		
DANEMARC. E. Noll.	05 1/2		
Dito à L.	75 1/4		

BRUXELLES, LE 25 AOUT.

Dette active 2 1/2	55	A Brasseries.	—
Emp. Rothschild.	101 5/8	A Tapis.	—
Fin courant.	—	A Fer d'Ougrée.	—
Emp. de 50 mill.	91 1/2	A Mutualité.	117 1/4
Id. de 57 mil.	75 5/4	A S. C. Bruges.	—
Emp. de 1852 (4).	98	A Moncaux.	—
Act. de la Soc. G.	828	A Act. Réunies.	—
Emp. de Paris.	1735	A Bornage.	—
S. de Comm. de c.	140	A Houyoux.	92
B. de Belgique.	140 et	A Papeterie.	—
C. de S. et Oise.	112 1/2	A Lis de Fer.	—
Hauts-Fourneaux.	120	A Luxembourg.	—
Banque Foncière.	100 1/2	A Civile.	—
Idem.	—	A Herve.	—
Fleury.	—	A Ch. de Fer de Col.	—
Hornu.	—	A Ch. de B., M. et B.	—
Sellessin.	—	A Asphalt.	—
Soc. Nationale.	125	A Holl. Dette active.	54 1/4
Levant du Fleury.	—	A Losrenten inscrit.	100
Ougrée.	—	A Autriche. Métalliq.	106 5/8
Sars-Longcham.	190	A Naples. C. Falcon.	—
Chemin de Fer.	—	A Espagne. Ardoin.	20
Vennes.	—	A Fin courant.	—
St-Léonard.	—	A Prime un mois.	—
Chatelneau.	—	A Différée de 1850.	—
Verreries.	120	A Idem de 1855.	—
Betteraves.	—	A Passives.	—
Verrerie de Charl.	—	A BRESIL. E. de Roth.	—
L'Espérance.	—	A Rome. E. de 1854.	101 5/8

VIENNE, LE 16 AOUT.

Métalliques.	107 1/4	Actions de la Banque.	1442
----------------------	---------	-------------------------------	------

MARCHÉ DE LIÈGE DU 24 AOUT 1858.

Froment, l'hectolitre.	fr. 22 07.
Seigle, idem.	14 75.

Imprimerie de J.-Bte ROSSERT, rue du Pot-d'Or, N° 622, à Liège.